

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MÉNAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint ou le cohabitant)

1	NOM + Prénom	Date de naissance	Lien de Parenté	N° National
			<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	
	Sexe	Profession (3)		Handicap
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2	NOM + Prénom	Date de naissance	Lien de Parenté	N° National
			<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	
	Sexe	Profession (3)		Handicap
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3	NOM + Prénom	Date de naissance	Lien de Parenté	N° National
			<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	
	Sexe	Profession (3)		Handicap
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4	NOM + Prénom	Date de naissance	Lien de Parenté	N° National
			<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	
	Sexe	Profession (3)		Handicap
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	NOM + Prénom	Date de naissance	Lien de Parenté	N° National
			<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	
	Sexe	Profession (3)		Handicap
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6	NOM + Prénom	Date de naissance	Lien de Parenté	N° National
			<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	
	Sexe	Profession (3)		Handicap
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



Pour les femmes enceintes :

certificat de grossesse mentionnant la date prévue de l'accouchement

A.2. COMMUNES OU SECTIONS DE COMMUNES SOUHAITÉES (document en annexe à compléter)

Selon l'article 12 de l'AGW du 19/07/2012, le candidat-locataire est tenu de choisir les communes auprès desquelles il souhaite être inscrit et de les classer par ordre de préférence. La réglementation, applicable depuis le 1er janvier 2013, vous permet de choisir des sections de communes ou bien des communes en tant qu'entités. **Ne remplissez qu'une seule page : soit «Section de communes», soit «Communes (Entités)».**

Vous pouvez choisir **5 communes maximum SOIT dans le tableau 1 (section de communes), SOIT dans le tableau 2 (entités). Si vous complétez les deux tableaux (recto-verso), votre choix sera invalidé et la section de communes de Jambes sera sélectionnée par défaut. Numérotez de 1 à 5 les communes ou entités** sur lesquelles vous souhaitez louer un logement et classez-les par ordre de préférence (1 = votre premier choix, 2 = votre second choix...).

Tableau 1 : SECTIONS DE COMMUNES – PROVINCE DE NAMUR

Les sections de communes choisies sont gérées par la société de logement inscrite dans la première colonne.

Le Foyer Jambois	Assesse /5	Courrière /5	Jambes /5
Le Foyer Namurois	Bois-de-Villers /5	Soye /5	Lustin /5
	Floreffe /5	Rivière /5	Namur /5
	Fosses-la-Ville /5	Hingeon /5	Noville-les-Bois /5
	Franière /5		
La Joie du Foyer	Belgrade /5	Malonne /5	Meux /5
	Daussouix /5	Wépion /5	Saint-Servais /5
	Eghezée /5	Villers-lez-Heest /5	Vedrin /5
	Flawinne /5		
La Dinantaise	Anhée /5	Evrehailles /5	Lisogne /5
	Annevoie-Rouillon /5	Falaën /5	Mettet /5
	Biesme /5	Hastière /5	Miavoie /5
	Bioul /5	Heer /5	Mont /5
	Bouvignes-sur-Meuse /5	Spontin /5	Neffe /5
	Dinant /5	Warnant /5	Onhaye /5
	Dorinne /5	Yvoir /5	Pontaury /5
	Durnal /5		Sorinnes /5
La Cité des Couteliers	Bossière /5	Isnes /5	Ligny /5
	Bothey /5	Sombreffe /5	Lonzée /5
	Corroy-le-Château /5	Tongrinne /5	Mazy /5
	Grand-Leez /5	Gembloux /5	
Les logis Andennais	Andenne /5	Jallet /5	Mozet /5
	Coutisse /5	Landenne /5	Namêche /5
	Gesves /5	Thon /5	Sclayn /5
	Haltinne /5	Veizin /5	Seilles /5
Sambr'Habitat	Arsimont /5	Ham-sur-Sambre /5	Jemeppe-sur-Sambre /5
	Auvelais /5	Spy /5	Keumiée /5
	Balâtre /5	Tamines /5	Moignelée /5
	Falisolle /5		
Les Habitations de l'Eau Noire	Philipeville /5	Florennes /5	Nismes /5
	Villers-en-Fagnes /5	Corennes /5	Gochenée /5
	Villers-le-Gambon /5	Chaumont /5	Doische /5
	Cerfontaine /5	Mazée /5	Mariembourg /5
	Couvin /5	Aublain /5	Frasnes /5
	Cul-des-Sart /5		
Le Foyer Cinacien	Chevetogne /5	Haversin /5	Leignon /5
	Ciney /5	Sinsin /5	Noiseux /5
	Emptinne /5	Somme-Leuze /5	Pessoux /5
	Failon /5		
Ardenne et Lesse	Rochefort /5	Jemelle /5	Gedinne /5
	Bièvre /5	Houyet /5	Beauraing /5
	Vresse-sur-Semois /5		

Tableau 2 : COMMUNES (Entités) – PROVINCE DE NAMUR

Choisir une commune en tant qu'entité implique que vous choisissez l'ensemble des sections de communes concernées, celles-ci peuvent être gérées par votre société de référence ou par d'autres société de logements.

/ 5 ANHEE	Anhée	Annevoie-Rouillon	Bioul	Warnant	
/ 5 ANDENNE	Andenne Seilles	Coutisse Thon	Landenne Vezin	Namèche Sclayn	
/ 5 ASSESSE	Assesse	Courrière			
/ 5 BEAURAING	Baronville	Beauraing	Winenne		
/ 5 BIEVRE	Petit-Fays	Monceau-en-Ardenne			
/ 5 CERFONTAINE	Cerfontaine				
/ 5 CINEY	Leignon	Chapois	Chevetogne	Haversin	Ciney
/ 5 COUVIN	Couvin	Aublain	Mariembourg	Cul-des-Sart	
/ 5 DINANT	Bouvignes-sur-Meuse				
/ 5 DOISCHE	Doische		Gochenée		
/ 5 EGHEZEE	Eghezee				
/ 5 FERNELMONT	Noville-les-Bois	Hingeon			
/ 5 FLOREFFE	Floreffe	Franière	Soye		
/ 5 FLORENNES	Florennes	Corennes	Chaumont		
/ 5 FOSSES-LA-VILLE	Fosses-la-Ville				
/ 5 GEDINNE	Malvoisin	Gedinne	Willerzie		
/ 5 GEMBOUX	Bossière Isnes	Corroy-le-Château Lonzée	Bothey Mazy	Gembloux Grand-Leez	
/ 5 GESVES	Gesves	Haltinne	Mozet		
/ 5 HAMOIS	Emptinne				
/ 5 HASTIERE	Hastière	Heer			
/ 5 HAVELANGE	Havelange	Failon	Jeneffe		
/ 5 HOUYET	Wanlin	Finnevaux			
/ 5 JEMEPPE-SUR-SAMBRE	Jemeppe-sur-Sambre		Ham-sur-Sambre	Spy	
/ 5 LA BRUYERE	Villers-les-Heest	Meux			
/ 5 METTET	Mettet	Biesme	Pontaury		
/ 5 NAMUR	Namur Saint-Servais	Belgrade Jambes	Daussoux Malonne	Flawinne Wépion	Vedrin
/ 5 ONHAYE	Onhaye	Falaën	Miavoye		
/ 5 OHEY	Jallet				
/ 5 PHILIPPEVILLE	Philippeville	Villers-le-Gambon	Villers-en-Fagnes		
/ 5 PROFONDEVILLE	Bois-de-Villers	Lustin	Rivière		
/ 5 ROCHEFORT	Rochefort	Villers-sur-Lesse	Wavreille		
/ 5 SAMBREVILLE	Arsimont Moignelée	Auvelais	Falisolle	Keumiée	Tamines
/ 5 SOMBREFFE	Sombreffe	Ligny	Tongrinne		
/ 5 SOMME-LEUZE	Somme-Leuze	Sinsin	Noiseux		
/ 5 VIROINVAL	Nismes	Mazée			
/ 5 VRESSE-SUR-SEMOIS	Pussemanage				
/ 5 YVOIR	Yvoir Spontin	Dorinne	Everhailles	Durnal	Mont

Attention : la liste des sections de communes et des entités ne sont pas complètes. Vous pouvez également inscrire votre demande auprès de communes en dehors de la province de Namur en respectant les 5 choix MAXIMUM (choix dans le tableau compris). Dans ce cas, veuillez nous le faire savoir dans l'encart prévu à cet effet, en bas de la page 4, en biffant la mention inutile.

Autres sections de communes / entités souhaitées :	1)	2)	3)	4)	5)
--	----	----	----	----	----

A.3. LOGEMENT SOUHAITÉ :

Studio	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>
Appartement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>
Maison	<input type="checkbox"/>	Logement adapté (personne à mobilité réduite)	<input type="checkbox"/>

A.4. DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'ADMISSION DU DOSSIER (pour chacune des personnes de plus de 18 ans.) :

<u>Formulaire B (en annexe)</u>	Déclaration sur l'honneur permettant le contrôle des conditions de propriété
<u>Revenus pour l'année 2021</u>	Toutes les pages de l' avertissement extrait de rôle - revenus 2021 (exercice d'imposition 2022) OU BIEN une déclaration sur l'honneur d'absence d'AER 2021 motivée si vous n'en possédez pas (à retirer auprès de la société ou à télécharger sur notre site internet : https://www.foyerjambois.be/).
<u>Revenus actuels</u>	Preuve de revenus pour les trois derniers mois (fiches de salaire, fiches de pension, attestation de votre caisse d'allocations de chômage, attestation de la Mutuelle, du CPAS, du SPF Sécurité Sociale, ...) OU BIEN une preuve d'absence de revenus : attestation scolaire, attestation de l'ONEM et du CPAS. OU BIEN une déclaration sur l'honneur d'absence de revenus (à retirer auprès de la société ou à télécharger sur notre site internet : https://www.foyerjambois.be/).
Carte d'identité	Photocopie recto verso
Composition de ménage	A retirer à l'administration communale
Garde de(s) enfant(s)	Jugement, convention notariée ou acte d'un médiateur familial agréé précisant au minimum une nuitée. Attestation de votre caisse de paiement des allocations familiales pour les trois derniers mois, preuve de paiement de la pension alimentaire (extraits bancaires)

A.5. TABLEAU DES POINTS DE PRIORITE (suivant votre situation, voici la liste des documents à fournir donnant droit à des points de priorités) :

Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans la partie 1 du tableau (situations vécues par le ménage en termes de logement) avec les points de la priorité la plus élevée dans la partie 2 du tableau (situations personnelles du ménage). Par contre, le ménage ne peut cumuler les points de plusieurs situations personnelles, ni les points de plusieurs situations liées au logement.

Chaque année, 1 point d'ancienneté s'ajoute à ces points de priorité avec maximum 6 points (cf. date de dépôt du dossier).

**Cocher dans la colonne prévue à cet effet uniquement si vous correspondez à la situation décrite et si vous possédez les documents y relatifs.*

PRIORITES REGIONALES	POINTS	DOCUMENTS A FOURNIR	A COCHER *
PARTIE 1 - Situations vécues par le ménage en termes de logement			
Votre ménage...			
Occupe un logement d'insertion ou de transit (et se trouve dans les 6 derniers mois de location ou période d'occupation)	5	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du contrat de bail • Attestation de l'organisme gestionnaire du logement 	
Occupe une caravane /un chalet /un abri précaire (résidence principale) dans une zone plan Habitat permanent(HP) , phase 1		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'administration communale 	
Est victime d'un évènement calamiteux (incendie, inondation, éboulement...) ou sans-abri		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation du CPAS • Attestation du fond des calamités 	
Doit quitter un logement inhabitable ou surpeuplé (ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation)	4	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté ou attestation du Bourgmestre • Attestation d'expropriation (commune, Région) 	
Est locataire et le bail est résilié pour occupation personnelle du bien (ou assimilée) ou pour travaux importants		<ul style="list-style-type: none"> • Renon du propriétaire précisant la durée et les raisons du préavis (occupation personnelle / travaux) 	
Doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine (déterminé réglementairement, et pour lequel un compromis de vente a été signé)		<ul style="list-style-type: none"> • Compromis de vente • Attestation communale 	
Occupe une caravane /un chalet /un abri précaire (résidence principale) dans une zone plan Habitat permanent(HP) , phase 2	3	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'administration communale 	
PARTIE 2 - Situations personnelles du ménage			
Votre ménage / un membre de votre ménage ...			
Est sans-abri et a quitté le logement , dans les 3 mois qui précèdent le dépôt de la candidature, suite à des violences intrafamiliales	5	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'un centre d'hébergement reconnu • Attestation CPAS 	
Dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail	4	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié : document attestant d'une relation de travail (fiches de paie et contrat de travail) • Indépendant : attestation des cotisations sociales 	
Est enfant mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse	3	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de mise en autonomie d'un SPJ (service de protection judiciaire) 	
Est reconnu handicapé		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation du SPF Sécurité Sociale 	
Ne peut plus travailler (maladie professionnelle reconnue ou victime d'un accident de travail)		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation des Fonds des maladies professionnelles • Attestation des Fonds des accidents du travail 	
Etait le seul à travailler et a perdu son emploi dans les 12 derniers mois		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Preuve de l'existence d'un travail dans les 12 derniers mois</u> : Salarié : fiches de salaire, contrat de travail / Indépendant : attestation des cotisations sociales • <u>Preuve de la perte d'emploi</u> : Salarié : C4 / Indépendant : attestation de cessation d'activités 	
Est en état de précarité et bénéficie d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	2	<ul style="list-style-type: none"> • AER (Administration fiscale) • Fiches de pension de l'Office National des Pensions (ONP), du SCDF-Pensions ou du Ministère des Finances 	
Bénéficie d'une pension de prisonnier de guerre ou vous êtes invalide de guerre		<ul style="list-style-type: none"> • Copie d'un brevet de pension (du SPF Sécurité sociale ou SdPSP) 	
Est un ancien prisonnier politique <u>ou</u> un de ses ayants droit		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation du SPF Sécurité sociale 	
Est un ancien ouvrier mineur		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation du Service des indemnités de l'INAMI 	



CHACQUE ANNEE, ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 15 FEVRIER, LE CANDIDAT DOIT CONFIRMER SA DEMANDE SI ELLE EST ADMISE À UNE DATE ANTERIEURE AU 1^{ER} JUILLET PRÉCÉDENT.

Conformément à l'article 3 § 3 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon : « Dans le mois de la demande qui lui est faite, le ménage est tenu de fournir à la société tout renseignement nécessaire au contrôle des conditions d'admission. Il est également tenu d'autoriser, par écrit, la société à se faire délivrer tout document nécessaire au contrôle des conditions d'admission. Dès lors, le candidat autorise la société à se faire délivrer tout document nécessaire au contrôle des conditions d'admission ».

Le responsable du traitement est la S.C.R.L. Le Foyer Jambois et Extensions, dont le siège social est situé avenue Parc d'Amée 1 à 5100 JAMBES. Les bureaux sont ouverts tous les jours (sauf le mercredi) de 9H00 à 11H30. En dehors de ces heures, vous pouvez toujours nous contacter par téléphone, courrier ou mail (info@foyerjambois.be).

Permanences téléphoniques ☎ 081 33 04 50 :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 15h30 ;
- le vendredi de 8h30 à 12h00.

Toutefois, si vous déposez ce formulaire dans une autre société de logement, c'est cette dernière qui deviendra votre société de référence. En effet, Un fichier unique de candidature a été mis au point par la Société wallonne du Logement et regroupe les 63 sociétés de logements sociaux de la région wallonne. **Votre dossier est donc traité uniquement par une seule société (société de référence).**



Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées uniquement dans le cadre de la gestion des candidatures. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Dans le cadre de ses missions, le Foyer Jambois et Extensions SCRL, pour le traitement de vos demandes, est amené à collecter et traiter vos données à caractère personnel. **Vos données sont uniquement utilisées conformément aux dispositions du Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, du 27 avril 2016 (aussi nommé RGPD)** et prévues dans notre charte vie privée (voir notre site internet). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données soit par email (dpo@foyerjambois.be) soit par courrier postal au Foyer Jambois.

Fait à , le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé"

Nom et adresse de l'expéditeur
(Administration du logement, organisation
sociale du logement):

LE FOYER JAMBOIS & EXTENSIONS
S.C.R.L. agréée par la S.W.L.
avenue du Parc d'Amée 1
5100 JAMBES

Personne de contact : Mme Aline JAMME
081 33 04 50 / info@foyerjambois.be

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du
logement social



Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire!

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social, et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

- **Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande:**

Dossier locataire (les personnes de moins de 18 ans ne sont pas contrôlables).

CASE 1: Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration:

DEMANDEUR: (nom + prénom)

né le: lieu de naissance:

N° national: (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait):

..... (nom + prénom)

né le: lieu de naissance:

N° national: (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration:

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

N° NATIONAL

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° NATIONAL
.....
.....
.....
.....

Domicile: (rue – numéro – bte).....
(code postal)..... (commune).....

Organisme:..... N° de dossier:
Identité du demandeur:

CASE 2: DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur:**

- A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après: (1)

BIEN 1	BIEN 2
Commune – pays:.....
Rue ou lieu-dit:.....
Désignation cadastrale:
Nature du bien (2):
Nature du droit (3):

- B. Que dans le courant des1.... (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants: (5)

Date de l'aliénation :	Situation et nature du bien :	Prix obtenu ou valeur estimée :
.....
.....

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....

- (1) mentionner "NEANT" si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
- (2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
- (3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
- (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne "PAS D'APPLICATION" si les aliénations passées ne jouent aucun rôle
- (5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée

Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).